

LETTRE N° 414 | Du 09 novembre au 13 novembre 2015

## Sylvia Pinel annonce un plan pour le périurbain

**La ministre souhaite conduire une nouvelle réflexion sur la revitalisation du commerce de proximité dans les centres-bourg. Elle annonce également des "ateliers territoriaux de l'ingénierie périurbaine" pour le début d'année 2016 ainsi que la création d'un "lab du périurbain". Mais, assure son entourage, il ne s'agit que des prémices à une "feuille de route"...**

La ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et des Ruralités, Sylvia Pinel, a annoncé, jeudi 12 novembre, un plan d'action pour le périurbain, en clôture d'une rencontre sur ce thème organisée au Cese.

Pour l'heure, rien de révolutionnaire, mais il s'agit d'un "point de départ pour élaborer une feuille de route", assure-t-on dans son entourage. Cette feuille de route s'intéressera à la "mixité sociale", à "la qualité de vie des habitants, à l'accès aux transports, à la santé, à la culture et aux commerces", précise le ministère, dans un communiqué du 12 novembre. Parmi les maigres annonces de la ministre figure la création d'un "lab du périurbain" qui sera rattaché au commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Il s'agira d'une "plateforme numérique" censée valoriser les expériences prometteuses dans ces territoires, en matière de développement, d'innovation...

Ensuite, des "ateliers territoriaux de l'ingénierie périurbaine" seront lancés début 2016. L'idée sera d'associer services de l'Etat, collectivités et acteurs privés (promoteurs, managers...) pour "faire émerger des projets dans les espaces périurbains en mutualisant les initiatives et les savoir-faire des différents acteurs", précise le ministère, dans un communiqué du 12 novembre.

### Revitalisation des centres

Sylvia Pinel et la secrétaire d'Etat au Commerce, Martine Pinville, vont par ailleurs charger les corps d'inspection d'une réflexion sur la "revitalisation du commerce de proximité", notamment dans les centres-bourg. Cette mission remettra ses conclusions dans un délai de six mois. Elle devra se pencher sur l'avenir du petit commerce et sa coexistence avec la grande distribution mais aussi sur le devenir de ces grandes surfaces de plus en plus souvent "confrontées elles-aussi à des problèmes économiques" : comment anticiper les mutations avec le risque de friches commerciales, comment faire revenir dans le centre nombre de ces commerces ? A noter que le gouvernement avait déjà décidé, lors du comité interministériel aux ruralités de Vesoul, le 14 septembre, de consacrer 300 millions d'euros, pris sur le nouveau fonds de soutien à l'investissement local, à la revitalisation des centres-bourg et aux villes de moins de 50.000 habitants. Cette nouvelle réflexion viendra donc en complémentarité. Toujours sur le thème de la revitalisation, rappelons également que 54 communes de moins de 10.000 habitants, sélectionnées sur appel à projets l'an dernier, font actuellement l'objet d'un programme expérimental spécifique doté de 230 millions d'euros sur six ans. Ces territoires bénéficient dans ce cadre d'un appui à l'ingénierie du CGET.

### **"Ce n'est pas la 'France moche'"**

A travers ce nouveau plan, Sylvia Pinel entend "changer le regard" sur ces territoires qui regroupent près du quart de la population française. "Ce n'est pas la 'France moche'", insiste-t-on dans son cabinet, en référence à une expression utilisée il y a quelques années par le magazine Télérama pour décrire l'enlaidissement des abords de villes depuis les années 1960 : zones commerciales tentaculaires, étalement urbain, successions de ronds-points aux décorations parfois plus que surprenantes... Sans nier ce développement "désordonné", le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) avait cherché, dans un rapport rendu public le 7 octobre, à nuancer cette image. Ces franges urbaines possèdent des "caractéristiques géographiques, paysagères, économiques et sociales d'une grande diversité", y soulignait-il. Il invitait notamment à "une refonte globale" de l'urbanisme commercial, en confiant aux régions "un rôle majeur de régulation" fondée sur l'aménagement durable. Le CGEDD insistait aussi sur l'importance d'une bonne utilisation des outils de planification : schémas de cohérence territoriale (Scot), plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), projets d'aménagement et de développement durable (PADD) intercommunaux, sans parler des nouveaux schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) nés de la loi Notr. Il pointait également la faiblesse de l'ingénierie dans ces territoires.

**Michel Tendil**

*<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250269829624&nl=1>*